

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant

10. L'acceptation de l'article 3 du rapport des Commissaires, en date du 5 courant, savoir: l'achat d'un rouleau à vapeur de cinq tonnes de la Canada Foundry Co., au prix de \$2,016.75;

20. Que relativement à l'article 7 pour un plant transportable à fabriquer l'asphalte, de laisser de côté cet article, croyant qu'il serait plus pratique d'étudier l'installation d'un plant fixe à la Cour de la division nord du Département des Chemins, pour lequel l'Ingénieur en Chef devra faire un rapport subséquent;

30. En ce qui concerne les malaxeurs de béton, après avoir visité plusieurs machines de ce genre, de recommander l'achat de deux malaxeurs de 1-2 verge de capacité, mûs par l'électricité, offerts par MM. H. Hopkins & Cie, au prix de \$2,950 et également deux malaxeurs de 3-4 de verge, mûs par l'électricité, offerts par la même compagnie, au prix de \$3,780.

Quant à l'achat de quatre autres malaxeurs de 1-2 verge et de quatre autres de 3-4 de verge, il serait préférable de faire des spécifications nouvelles plus détaillées afin d'obtenir des machines, les meilleures pour cet usage, et de demander de nouvelles soumissions pour ce faire, et de recommander également l'achat d'un concasseur transportable "The Champion", d'une capacité de 10 à 15 tonnes par heure, de la "T. A. Morrison & Co.", pour le prix de \$1,985, y compris le générateur attaché; et de recommander en outre d'autoriser la signature des contrats et de remettre aux soumissionnaires qui n'ont pas de contrat, leur dépôt ou partie de dépôt.

Ajourner.

L. N. SENECAI,

Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 1er juin 1911, a.m.

Sont présents: S. H. le Maire, MM. Wanklyn, Dupuis, Ainey.

1.—MM. les échev. Dandurand, Létourneau, N. Lapointe, L. A. Lapointe, O'Connell, Boyd, Prud'homme et Jos. Ward, représentant la Commission Spéciale nommée par le Conseil, 'in re' projet du Grand Tronc d'élever ses voies dans la Cité de Montréal, se présentent devant le Bureau avec une délégation des citoyens propriétaires du quartier St-Henri, Ste-Cunégonde et St-Joseph. M. le chanoine Décarie, M. le curé Écrament, l'ex-échevin Guay, l'ex-échevin Roy et M. Leduc.

M. Dandurand déclare que la Commission Spéciale sus-nommée désire consulter le Bureau des Commissaires sur la question qui a été référée à ce dernier. L'ex-échevin Guay transmet une requête des citoyens des quartiers St-Henri, Ste-Cunégonde et St-Joseph, priant les Commissaires et les échevins de prendre les mesures nécessaires pour

10. Forcer la Compagnie du Grand-Tronc à exécuter le projet au plus tôt;

20. de mettre ses voies sous terre.

Il soumet en même temps une copie certifiée d'une résolution adoptée par les délégués des quartiers St-Joseph, Ste-Cunégonde et St-Henri, le 26 mai 1911, à l'effet de prier le sous-comité des traverses à niveau du Grand-Tronc et de la corporation d'étudier l'opportunité de recommander au Conseil de Ville de nommer un ou deux ingénieurs en dehors du Conseil ou du Comité des chemins de fer pour étudier un ou deux projets acceptables à l'encontre de la proposition actuelle du Grand Tronc, qui n'est pas acceptable, et suggérant les noms de MM. J. E. Vanier et Vautelet pour étudier la question ci-dessus mentionnée, pour travailler avec les ingénieurs de la Cité, dans le plus grand intérêt des quartiers représentés dans la résolution.

Après avoir entendu l'échevin Dandurand, l'échevin Létourneau et l'ex-échevin Guay et l'ex-échevin Roy, les autres délégués déclarent n'avoir rien à ajouter.

Le Bureau prend en considération la résolution présentée par les délégués et M. le Commissaire Wanklyn soumet que la nomination d'un ingénieur pourrait entraîner la Ville dans des frais considérables. M. l'échevin L. A. Lapointe ajoute que non seulement ces frais seraient considérables, mais que si la Cité nommait un ingénieur, il y

Resolved: That a report be made to Council recommending

10. To concur in article 3 of the Commissioners' report, dated the 5th instant, for the purchase of a five ton steam roller from the Canada Foundry Co., at the price of \$2,016.75,

20. As regards article 7 for a moveable asphalt plant, that said article be put aside, believing it is more practical to study the installation of a stationary plant for the north division yard of the Road Department, for which the Chief Engineer shall make a subsequent report.

30. As to the concrete mixers, after having examined several machines of this kind, to recommend the purchase of two mixers, ½ yard capacity, operated by electricity, offered by H. Hopkins & Co., at the price of \$2,950 and also two mixers, ¾ yard capacity, operated by electricity, offered by the same company, at the price of \$3,780.

As regards the purchase of four other mixers ½ yard capacity and four other mixers ¾ yard capacity, it would be preferable to prepare new specifications, with more details, in order to obtain the best machines for said use, and to call for new tenders in this connection, and to recommend the purchase of a moveable stone crusher, "The Champion," 10 to 15 tons capacity per hour, from the T. A. Morrison Co., for the price of \$1,985 including the generator attached, and to recommend furthermore, that authorization be given to sign the contracts and to refund to the unsuccessful tenderers the whole or part of their deposit.

Adjourned.

L. N. SENECAI,

Secretary.

* * *

Report of meeting held the 1st June, 1911, a.m.

Present: His Worship the Mayor, Messrs. Wanklyn, Dupuis, Ainey.

1.—Ald. Dandurand, Létourneau, N. Lapointe, L. A. Lapointe, O'Connell, Boyd, Prud'homme et Jos. Ward, representing the Special Committee appointed by Council "in re" proposed elevation of the G. T. R. tracks in the City of Montreal, appeared before the Board with a delegation of proprietors of St. Henry, St. Cunégonde and St. Joseph wards, Canon Decarie, Revd. Mr. Écrament, parish priest, ex-Aldermen Guay and Roy and Mr. Leduc accompanied the said delegation.

Ald. Dandurand stated that the above mentioned Special Committee desired to consult the Board of Commissioners on the question referred to the latter.

Ex-Ald. Guay submitted a petition from citizens of St. Henry, St. Cunégonde and St. Joseph wards, requesting the Commissioners and Aldermen to take the necessary measures:

10. To compel the Grand Trunk Ry. Co., to elevate its tracks as soon as possible;

20. To place its tracks under ground.

He furthermore submitted a certified copy of a resolution adopted by the delegates of St. Joseph, St. Cunégonde and St. Henry wards, on the 26th May, 1911, requesting the Sub-Committee 're' Grand Trunk level crossings and the corporation to consider the advisability of recommending to the City Council the appointment of one or two outside engineers for the purpose of studying one or more acceptable projects different from that submitted by the Grand Trunk, which is not acceptable, and suggesting that Messrs Vanier and Vautelet be appointed to consider the above mentioned question, and make jointly with the City engineers, such recommendations as may be in the best interests of the wards interested.

After having heard Ald. Dandurand, Ald. Létourneau and ex-Ald. Guay and Roy, the other delegates declared they had nothing to add to what had been said.

The Board then considered the resolution submitted by the delegates.

Mr. Wanklyn, Commissioner, stated that the appointment of an engineer would put the City to considerable expense.